

## COMPTE RENDU SOIREE IED TOULOUSE DU 28 JANVIER 2005

### **Statistiques :**

**Environ 50 participants représentant un panel assez hétérogène des milieux social (assistantes sociales) politique (élus dont 1<sup>er</sup> adjoint maire de Toulouse), associatif, médical (un directeur d'hôpital, des infirmières) et juridique (des avocats) de la ville de TOULOUSE, sans oublier des parents protecteurs, des victimes.**

Il était à déplorer le manque de la justice (magistrats), de la PJJ, de l'ASE et de pédopsychiatres.

### **A. Introduction et présentation des intervenants : Sylviane Ainardi**

*Merci à toutes et à tous d'avoir répondu à l'invitation à cette soirée malgré la neige et le froid.*

*Un certain nombre parmi vous me connaissent surtout comme députée communiste au Parlement Européen et se demandent peut-être ce que je fais dans cette soirée. C'est le fruit d'une longue histoire.*

*J'ai pris conscience à la lecture d'un article de Serge GARDE, paru dans l'humanité concernant le CD ROM de ULRICH, que la pédocriminalité constituait un grave problème. J'ai réagi d'abord en tant que citoyenne en me disant qu'il n'était pas possible d'accepter de telles choses et ensuite j'ai essayé de voir comment mon mandat de députée européenne pouvait être utile pour faire avancer les lois et les dispositifs, ceci à l'échelon Européen.*

*Il ne s'agit pas de faire un **amalgame systématique entre réseaux et agressions d'enfants dans le cadre intrafamilial**, mais de voir la nécessité absolue dans tous les cas, de prendre en compte la souffrance des enfants, **l'exigence de leur reconnaissance comme victime et ce pour leur reconstruction.***

*J'ai découvert un monde de violence, d'humiliations où la parole de l'enfant est niée. J'ai vu le désarroi de parents protecteurs, j'ai vu également les difficultés rencontrées par des médecins en raison de leur signalement, j'ai découvert le formidable travail des associations pour défendre au quotidien les enfants victimes d'agressions sexuelles.*

*Bref, j'ai pris conscience **d'un problème de société** qui est certes moins tabou aujourd'hui mais qui n'est toujours pas abordé à la hauteur du problème et des conséquences qu'il génère.*

*Des alertes sont régulièrement faites, des faits divers viennent aussi régulièrement à la une des quotidiens et disparaissent tout aussi régulièrement. Des personnes de tout côté font leur travail: assistantes sociales, éducateurs, pédopsychiatres, juges, avocats, mais les dysfonctionnements existent, ne le nions pas, avec des causes très diverses. La principale à mon sens est que nous ne sommes **toujours pas dotés d'une politique cohérente et déterminée sur cette question.***

Pourtant tous les jours, des enfants sont en souffrance. Ne pensons pas que le problème soit limité à l'inceste qui en soi est déjà une chose terrible, **les réseaux existent, personne ne le nie aujourd'hui ; le trafic existe et rapporte beaucoup d'argent.**

Lorsque j'étais Parlementaire Européenne, j'ai pris des initiatives pour secouer le cocotier, alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de se doter de moyens à la hauteur du fléau. C'est dans ce combat que j'ai rencontré Homayra SELLIER, Présidente d'Innocence en Danger.

Je m'étais promis que le jour où je ne serai plus députée, je continuerai ce combat et c'est pourquoi j'ai accepté de contribuer à mettre en place l'antenne Toulousaine d'Innocence en Danger.

Ce soir, plusieurs personnes vont intervenir pour éclairer de leur expérience et réflexion notre soirée.

- Homayra SELLIER, Présidente d'Innocence en Danger et auteur du livre « Innocence en danger.com »
- Marie-Pia HUTIN-HOUILLON, Vice-Présidente et co-auteur du livre « Enfance massacrée »
- Serge GARDE, journaliste et co-auteur du livre « Le livre de la Honte sur les réseaux pédophiles »
- Eric RAYNAUD, journaliste et auteur du livre « Les réseaux cachés des pervers sexuels »
- Anne PIRIS, Directrice Technique dans le tourisme junior qui crée donc l'antenne de Toulouse et qui sera l'animatrice de notre soirée.

Certaines personnes ont tenues à s'excuser de leur absence :

Enfin, **Stéphanie BENSON**, auteure de plusieurs livres et romans noirs « une chauve souris dans le grenier » mais aussi « un singe sur le dos » ou encore « Le loup dans la lune bleue » qui traite du sujet que nous allons débattre, **a accepté d'être la Marraine de notre antenne Toulousaine.** Nous l'en remercions et l'excusons car elle devait se rendre à l'inauguration du festival du livre de la jeunesse qui se déroule pendant tout le week-end à St Orens.

De plus, je voudrai remercier Alain RADIGALES, Directeur de l'Hopital Joseph Ducuing, à Toulouse, d'avoir accepté de nous servir de boîte aux lettres.

Je passe la parole à Homayra SELLIER :

## **B. INTERVENTIONS**

## 1. Hodayra Sellier Présidente IED

Tout d'abord, je tiens à vous remercier tous d'être ici ce soir, grâce aux efforts des membres des Bureaux Toulouse d'Innocence en Danger , je voudrais parler de Sylviane Ainardi , députée européenne jusqu'en 2003, qui pendant son mandat a beaucoup fait pour la défense et grâce à qui nous avons pu nous exprimer à deux reprises au parlement européen. Sylviane nous a offert l'immense cadeau d'accepter de travailler avec nous et aux côtés de Anne Piris une autre rencontre heureuse dans la vie d'Innocence en Danger, pour créer nos bureaux ici. Elles ont pris l'initiative de nous réunir à Toulouse pour nous permettre de vous présenter Innocence en Danger.

Je suis Hodayra Sellier, présidente et fondatrice d'Innocence en Danger, mouvement mondial de protection et défense des enfants contre l'abus et exploitation sexuelle. Innocence en Danger est né en janvier 1999 suite au démantèlement d'un réseau pédo-criminel qui opérait sur internet.

Avant tout il faut démystifier et décharger le mot réseau qui en soi n'est ni négatif ni positif, on peut en toute légitimité parler de réseau lorsque deux personnes ou plus vivent par exemple des mêmes activités.

Je vais vous dire quelques mots sur le Réseau Wonderland, celui dont le démantèlement a donné naissance à Innocence en Danger. C'était en 1998, une affaire qui a défrayé la chronique, l'affaire avait commencé en 1996 à San José, en Californie lorsque les policiers américains ont découvert les activités de pédophiles qui filmaient et diffusaient via le web des viols et tortures d'enfants en direct, le nom de ce réseau était **Orchid Club. Parmi les membres et abonnés de ce club, figurait un anglais qui était à l'origine de la création d'un autre réseau beaucoup plus vaste et connu sous le nom de Wonderland.**

Le 2 septembre 1998, après un an et demi d'investigations policières 96 personnes ont été arrêtées dans 12 pays dans le cadre d'une opération baptisée cathédrale. Des centaines de milliers de vidéo, de disques durs et d'images pédo-pornographiques ont été saisis, en tout près d'un million de photos, et plus de 122 victimes. Les membres devaient fournir 10.000 photos de ce type pour devenir membre de Wonderland, des ressortissants de 46 pays ont été identifiés, cette affaire et son démantèlement est le premier exemple d'une action de grande envergure ainsi que de la coopération de la police de 12 pays et l'aide d'Interpol. Ce qui a permis l'arrestation simultanée des inculpés à une minute près partout dans le monde, ne leur laissant aucune chance de se prévenir.

Les peines et sanctions des accusés ont beaucoup varié d'un pays à l'autre. Dans de nombreuses juridictions il me semble que les juges n'ont pas compris la gravité des faits et de ce qu'ils voyaient.

Dans un autre dossier similaire les deux juges en charge ont fait cette réflexion étonnante : « Nous avons l'impression de devoir juger des personnes dans des cas où il n'y avait pas de victimes » !!!! D'où la nécessité de rappeler que derrière chacune de ses images il y a un vrai enfant. Les premières révélations qui ont permis aux policiers de débiter l'enquête ont été celles d'une jeune écolière qui a raconté

comment le père de son amie d'école, chez qui elle avait passé le week-end l'a réveillé en pleine nuit, l'a traînée dans une autre chambre, ou il l'a violée devant un ordinateur, en parlant avec d'autres connectés sur le réseau. Cette petite a eu le courage d'en parler avec sa mère, qui la tout de suite crue, et encore plus de chance que les policiers l'aient crue et ont commencé une enquête.

Depuis avril 2000, Innocence en Danger est une association 1901 et indépendante de tout organisme. Nous avons constitué des bureaux en dehors de ceux de la France, deux en Allemagne, une fondation en suisse, et sommes en phase de constitution de bureaux aux Etats Unis et au Canada.

Nous ne nous substituons à aucun moment aux investigateurs, aux policiers et aux juges, notre mission est la défense et la protection des enfants dont les familles font appel à nous et sommes heureux de nous mettre à la disposition des forces de l'ordre et enquêteurs lorsque nous y sommes invités.

### **Nos principaux axes d'activités sont :**

**L'accompagnement et soutien des enfants et de leurs familles protecteur** dans les démarches juridiques et médicales, dans la mesure de nos droits et de nos possibilités.

Les frais de défense d'un dossier où la victime est un mineur peuvent être important, considérant la durée souvent longue des procédures avant d'arriver à une décision. Parfois il faut pouvoir assurer la prise en charge de plusieurs avocats (civil, pénal) et les mécanismes d'aide juridictionnelle ne répondent pas toujours aux besoins des dossiers.

Souvent les adultes protecteurs se trouvent rapidement démunis et n'ont plus les moyens de couvrir les frais de justice. Or Un enfant qui n'est pas bien défendu, est un enfant qui perd tous ses droits. Les dommages et séquelles laissés sont d'autant plus difficiles à s'adoucir.

### **Accompagnement et aide pour des prises en charge médicale et psychologique.**

Notre expérience de terrain depuis 6 ans nous a appris l'importance de pouvoir mettre à la disposition des enfants tous les moyens médicaux aussi bien physique que psychologique dans l'espoir d'une reconstruction. Or si des mesures de suivi et prise en charge médicale existent pour les abuseurs, ils n'en existe pas ou peu pour les enfants, qui soient à la hauteur de leurs mal être et de leurs besoins en quantité et en durée.

**La réalisation d'outils technologiques.** Innocence en danger travaille avec une unité de développeurs, de techniciens et d'informaticiens pour la mise au point, l'étude et le développement de logiciels de protection destinés aux enfants, aux parents et aux éducateurs. Cette unité comprend des personnes dont le savoir informatique a été reconnu un peu partout dans le monde et notamment au sein d'Interpol, du FBI et des instances gouvernementales en France comme ailleurs. Les produits créés par ces organisations à ce jour ont été destinés avant tout aux forces de l'ordre et enquêteurs. Nous avons grâce à leur générosité et professionnalisme mis au point des outils pour l'utilisation du grand public. Pour le lancement de ces logiciels au niveau national dans un premier temps puis international. Notre outil de contrôle

parental d'activité LCPA est disponible à tous en ligne sur [www.lcpa.fr](http://www.lcpa.fr) mais devrait par exemple être installé d'usine sur tous les postes informatiques à l'usage des enfants.

**La sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique** mais aussi des acteurs économiques, politiques et sociaux, à travers des conférences, colloques et forums un peu partout dans le monde.

Depuis 2 ans nous travaillons sur un programme de Résilience, mot cher à Dr Boris Cyrulnik, je le cite : " On s'est toujours émerveillé devant ces enfants qui ont su triompher d'épreuves immenses et se faire une vie d'homme malgré tout. Le malheur n'est jamais pur, pas plus que le bonheur. Un mot permet d'envisager notre manière de comprendre le mystère de ceux qui s'en sont sortis. C'est celui de résilience, qui désigne la capacité à réussir, à vivre, à se développer en dépit de l'adversité. En comprenant cela, nous changerons notre regard sur le malheur et, malgré la souffrance, nous cherchons la merveille." " **Si au delà des situations on voit les hommes, si au delà des incapacités on voit les potentialités, alors on est sur le chemin de la résilience "**.

### **Nous travaillons aussi aux côtés d'autres associations pour que:**

1-L'inceste figure dans le code pénal, il s'agit d'un engagement de Gardes des Sceaux, pour qui je le cite : « il agit d'une bizarrerie juridique, un vide auquel il fallait remédier, le projet de loi qui devrait être prêt en cette début d'année, selon Dominique Perben, l'inscription de l'inceste dans le code pénale constituera une clarification importante pour permettre une prise de conscience de l'abomination et de la destruction que représente l'inceste pour l'enfant.

Cette disposition n'entraînera pas la création d'un nouveau crime ou délit, simplement il ne sera plus nécessaire de faire la démonstration du non consentement du mineur.

2-la mise en place des unités d'accueil d'enfants médico-judiciaire, et multidisciplinaires c'est à dire des lieux d'écoute et de soins regroupant des médecins et enquêteurs formés qui procéderons à l'enregistrement du témoignage de l'enfant au plus vite après les faits et dans de bonnes conditions.

3-un réflexion sur le problème de la récurrence : En 20 ans les condamnations pour les agressions sexuelles sur mineurs ont augmentés de 200%, les peines de prison se sont alourdies, mais l'enfermement ne résout pas tout, 25% des détenus les sont pour des délits et crimes sexuels.

Souvent la bonne conduite carcérale n'est pas le signe qu'ils sont amendés ni un gage de leur réinsertion, le fait est qu'il n y a pas d'enfants en prison. Or dans beaucoup de dossiers, nous avons à faire à des êtres qui ont déjà un passé pédophile, à qui on a l'inconscience de confier un travail en contact avec des enfants, comme c'est le cas qui sera développé plus tard par Eric Reynaud, je veux parler de l'affaire Keizermetz, un homme qui a violé une soixantaine d'enfants dans une carrière de plus de 25 ans au sein de l'éducation nationale, et qui changeait

d'établissement mais qui est resté instituteur ! Des cas de récidives des délinquants sexuels est de l'ordre de 10 à 30 % ,même si je pense qu'en cette matière tout discours globalisant ne peut qu'être que faux, toutefois les exemples ne manquent pas : Instituteur de 67 ans dans la région de Saint Malo qui a avoué 65 agressions sexuelles sur mineurs et qui avait déjà été convoqué en 1998 , mise en cause par un enfant, entendu par les gendarmes , à l'époque il avait nié les faits , et l'affaire n'avait pas eu de suite . Les élèves se sont tus. Aucun des collègues ni rien vu, n'a rien su, il est donc resté à son poste.

Ou encore le violeur, multirécidiviste de la Lorraine qui avait écopée d'une peine de 7 ans en 1986, pour enlèvement et attentat à la pudeur sur mineur, il est libre 2 ans après et récidive en 88 et puis en 89, il en prend de nouveau pour 8 ans de prison, en 1990, puis 17 ans de réclusion criminel par une autre juridiction pour viols prononcées. Il n'aurait jamais du sortir de prison avant 2016, or il a bénéficié de remise de peines et de confusions de peines, il a donc été remis en liberté en février 2003, il a recommencé quelques mois après.

4-d'ou notre soutien au projet de loi pour un renforcement des peines, mais aussi pour rendre incompressibles et imprescriptibles les peines prononcées pour meurtre ou assassinat de mineur accompagné ou précédé de viol. Pour exemple deux meurtres dans l'affaire Fourniret pour lesquels il y aurait prescription. Comment dire aux parents de Fabienne, dont le dossier s'était soldé par un non lieu en 1993 que Fourniret a avoué le meurtre de votre fille mais la justice ne fera rien. Pareil dans le dossier de Jeanne Marie, affaire qui avait été classée en 1989, dont l'assassinat fait partie des aveux de Fourniret.

**Je voudrais dire quelques mots au sujet du dossier d'Outreau :** Après des semaines d'audiences, comme beaucoup d'autres j'ai eu l'impression d'un magnifique gâchis. Beaucoup de tristesse mais surtout et avant tout beaucoup de craintes. On s'en souvient, tout a été dit sur le naufrage judiciaire, l'incompétences des uns les autres, les manquements des services sociaux, les dysfonctionnements de tel ou tel service, je n'ai pas entendu, je n'ai pas lu des vrais mots de compassion et de soutien pour ces enfants qui même si les adultes ont viré de camps plusieurs fois, a changé de tout au tout plusieurs fois, eux ces enfants ont tous étaient bel et bien violé. Ils ont tous été utilisés habilement et odieusement pour répondre aux pulsions perverses d'adultes, parmi lesquels se trouvaient leurs propres parents. C'était comme tout d'un coup tout le monde avait perdu sa sensibilité, tout se déroulait comme si ces enfants qui ont vécu un cauchemar dont on se ne réveille pas, étaient coupables tout de même de ne pas bien se tenir devant la cour. Qui a cherché à comprendre comment on est arrivé là ? Quels ont été les mécanismes qui ont conduit toute une famille dans l'horreur ? Comment est-ce que personne n'a su voir pendant presque 4 ans, que ces enfants étaient violés 3 à 4 fois par jour par leur propre père selon ses aveux, alors que cette famille était suivie par les services sociaux ?

Comment réparer, qui va chercher à réparer les dégâts incommensurables d'un procès au cours duquel ces enfants issus d'une famille qui les a maltraités, se sont trouvés entre les mains de toute une série d'institutions qui les a mal traités, pour finir presque en coupables ?

Il ne faut surtout pas que la seule conclusion tirée de l'affaire Outreau soit cette question : Faut-il croire oui ou non la parole de l'enfant ?

Ce regard ne profitera qu'aux abuseurs d'enfants. Car si leurs paroles n'a pas de valeur sans preuves, que faire lorsque l'on sait qu'il y a des attouchements qui ne laissent pas de traces, qu'une fellation n'en laisse pas non plus.

Les coupables quant à eux, ont tout intérêt à tout nier, étant sûrs que de toute façon le doute pèsera sur la parole et les dires de l'enfant ! Je dirais pour conclure qu'à mes yeux la leçon à tirer de tous ces exemples est d'apprendre à écouter les enfants, lorsqu'il le faut, dans des conditions qu'il faut. Les écouter sans en douter, mais de tenter de comprendre ce que les révélations faites par l'enfant signifient pour lui, quel traumatisme, quelle blessure ils couvrent ?

Le chemin entre une vérité psychique et une vérité pénale peut être par moment long et difficile, il ne faut pas néanmoins que la place et la parole de l'enfant y soit sacrifiée.

**Synthèse** : Le discours d'Homayra nous interpelle sur la nécessité de faire avancer la loi : l'inceste au pénal, la réflexion induite par Outreau, la naissance d'IED son histoire et son évolution et aujourd'hui la création d'une antenne à Toulouse

## **2. Marie Pia, Vice présidente et Avocate** **(Voir avec Marie-Pia le contenu entier de son discours)**

Le rapport spécial de l'ONU sur la France, ce qui s'est passé à Outreau avec l'anathème contre les associations et les enfants, la problématique du recueil de la parole de l'enfant ; la proposition de création « d'unités d'accueil médico judiciaires »

## **3. Serge Garde, journaliste**

Suite à une publication en 2000 dans l'Humanité, seules deux personnes ont pris contact avec moi : Sylviane, en tant que Députée Européenne a manifesté l'envie de faire avancer les choses et Homayra en tant que Présidente d'IED qui pense que ce problème est grave. Depuis j'ai des contacts permanents avec IED et je suis satisfait du travail qui est mis en place. Cela me conforte dans le fait qu'aujourd'hui les choses évoluent dans notre pays et que les citoyens se sentent concernés par ce problème.

Mes premières dénonciations datées de 1984, qui sont tombées à l'eau et ensuite en 1986 avec le dossier « TORO BRAVO ».

En 2000, je découvre l'existence d'un CD ROOM avec 472 enfants victimes. Qui sont ces enfants et que fait-on pour les retrouver ? Voilà comment ont commencées mes investigations. Je décide de médiatiser l'affaire et je fais appel à l'époque à Elisabeth GUIGOU pour aller au-delà de l'affaire. Depuis j'ai eu des appels de parents qui ont reconnus leurs enfants sur le CD room mais ceci n'est pas mon travail, il fallait que les pouvoirs s'impliquent. **Il y a eu une vingtaine de reconnaissance à partir du fichier de ZANWORTH. Ceci a découlé sur un travail avec une journaliste du Figaro et a donné naissance à l'écriture du « Livre de la Honte » pour dire : « Nous savons que vous allez enterrer ce livre, mais ne comptez pas sur nous ».**

A la fin de notre recherche je me retrouve en possession de 20 cdrom avec plus de 200 000 cas, mais le magistrat n'y croit pas et cela aboutit malheureusement à un non-lieu en 2003. **20 cdrom qui devraient permettre de sauver des enfants, je proposé de les mettre à disposition de la justice mais à ce jour on ne me les a toujours pas réclamés !**

**Il faut noter un certain paradoxe : Au nom de la présomption d'innocence de l'adulte, l'enfant devient coupable.**

En théorie les enfants sont super protégés mais, sur le terrain, de 60 à 68% des dossiers sont classés sans suite ou aboutissent à un non-lieu. LE DOUTE protège le présumé prédateur, même les experts utilisent le nombre de non-lieu comme un pourcentage de dossiers dans lesquels les enfants ont mentis. Nous sommes dans un PARADOXE INTELLECTUEL.

La une de la pédocriminalité engendre plus une situation de saturation plutôt que de parler réellement du problème. En clair, la surinformation entraîne la sous information du problème.

On est dans un pays où officiellement les réseaux n'existent pas, quant l'ONU interroge sur le sujet, on répond que les réseaux n'existent pas, qu'il s'agit de dossiers séparés et uniques. C'EST UN FANTASME.

Je citerai donc SCNEDERMANN qui dit ceci : « Les journalistes nourrissent le besoin d'inimaginable de la population. On réactive le mythe de l'Ogre et du Petit-Poucet.

Il faut savoir quand même que l'on peut acheter aujourd'hui un enfant en UKRAINE pour la somme de 380 euros. On peut parler de réseaux à partir de 3 personnes. Souvenons-nous de TORO BRAVO, ACHILLE et ADO77, tous découverts en 1997.

**Pourquoi cette réaction me direz-vous ?** Car en Belgique il y a l'affaire DUTROUX et la réponse de la justice française pour monter qu'elle s'occupe de ces réseaux et puis tout à coup l'affaire DUTROUX prend une nouvelle tournure alors en France on ne parle plus de réseaux, même la jurisprudence de compte pas !

En conclusion je dirai que dans mon métier de journaliste j'ai été à de multiples reprises confronté à des choses terribles mais être confronté au regard d'enfants qui ont eu le courage de dire mais que l'on n'a pas cru ! Vous savez, quand vous êtes en contact avec eux, vous sentez un vide, c'est comme s'ils coupaient les ponts avec le monde adulte. **Ces enfants ont été violés 2 fois :**

- **Par le prédateur**
- **Par la justice.**

Ces regards vides des enfants que l'on a pas cru, c'est vraiment quelque chose de terrible.

**Synthèse :** Les réseaux pédocriminels, au nom de la présomption d'innocence de l'adulte c'est l'enfant qui est présumé coupable de mensonges ; le doute entretenu sur les réseaux par les médias après 96/97 le terrible regard des enfants qui n'ont pas été cru.

#### **4. Eric Raynaud, journaliste**

Il y a en France des réseaux de fait et malgré le travail de certains journalistes, l'état ne bouge pas. On constate un certain IMMOBILISME DE L'APPAREIL JUDICIAIRE.

Nous avons pu constater de gros dérapages de la justice dans certaines de ces affaires comme par exemple l'affaire de la NIEVRE.

Ce que je pense en règle générale des médias ? Mes confrères me font honte, à l'exception de Serge et peu d'autres. Il faut se souvenir des titres des médias notamment dans l'affaire OUTREAU : « Les enfants sont des menteurs » !!!! **Les médias doivent éclairer les lanternes des personnes, non pas les obscurcir.**

Qu'appelle t'on les réseaux de fait ? Prenons l'éducation nationale et l'église qui portent à eux seuls une responsabilité énorme. **Depuis 1995, on s'est aperçu dans l'affaire Kersemetz que l'on jugeait 1 évêque, 1 juge pour enfants et 1 enseignant !**

La faille de la procédure est que la justice aurait pu continuer ses investigations dans l'Yonne mais elle ne l'a pas fait ! La raison ? La justice n'avait pas les moyens de libérer suffisamment de personnels pour enquêter et faire une corrélation entre l'affaire EMILE LOUIS ET CLAUDE DAUNAT.

**Pourquoi ne s'est-on pas posé la question de savoir comment on trouve 3 prédateurs dans un périmètre de 5 kilomètres carré : DUNANT/LOUIS/FOURNIRET.**

En Belgique, Dutroux est coupable, est condamné à perpétuité maison persiste à dire qu'il n'y a pas de réseaux. Il faut savoir qu'en Belgique, lors d'un procès, le jury est composé d'une part d'un jury populaire et de 3 magistrats. A la question, Emile LOUIS fait-il parti d'un réseau, seule une voix d'écart a fait basculer la conclusion du procès et on déduit qu'il n'y a pas de réseaux.

Je me pose des questions et continue mon travail d'investigation.

**Synthèse :** L'appareil judiciaire et le manque de liens entre les services ; le travail d'enquête dans la Nièvre et mise en cause d'un archevêque, d'un juge pour enfants et d'un instituteur, action durant 30 ans dans une ville de moins 10 000h.

## LE DEBAT

### 1. Pascalle GOUSSET, **Représentante de l'association « Touche pas à mon corps. »**

Le monde des réseaux est international. Je travaille beaucoup avec une association à MONTREAL qui a trouvé les moyens, mettant en place une méthodologie afin de faire nettement baisser la pédo-criminalité. Grâce à cette méthode on est passé d'un abus sur 4 à 1 abus sur 32.

La France est à des années lumière du Canada qui a également mis en place un traitement efficace pour guérir les pédocriminels.

En tant que mère de victime qui suite à un divorce à découvert les abus subis par ma fille, je doute que l'enfant soit protégé malgré un lourd dossier médical attestant des faits.

**Comment peut-on mettre en doute la parole de l'enfant ? Dans l'exposé de ma méthode et malgré l'acceptation de l'éducation nationale, l'école refuse de mettre en pratique de manière pilote la méthode au sein de ses locaux.**

Je peux même attester qu'un médecin a été suspendu suite à un signalement. Je m'insurge contre cet état de fait ! L'enfant n'a jamais été entendu ! Ce que je voulais dire en plus au niveau de la justice à Toulouse, c'est que je considère qu'elle ne fait pas son travail, je peux dire qu'elle est coupable de **non assistance à personne en danger.**

**Réponse de Marie-Pia :** Je trouve très intéressante la méthode mise en place, informons l'enfant dès le plus jeune âge. En France, on reste dans le domaine du tabou. Il y a des avancées judiciaires mais quand il s'agit d'enfants, on sent la gêne, le niveau d'horreur est trop grand. Plus le dossier grossit, plus la vérité s'enfouie. Il faut dire STOP aux années d'instruction et enregistrer la parole de l'enfant au moment des faits. C'est ce que nous tentons de mettre en place avec les unités d'accueil afin de recueillir la parole de l'enfant avec des outils vidéo et audio performants.

## **2. L'association « Le Cri »**

Il n'y a pas de moyens en Haute-Garonne de recueillir la parole de l'enfant. Si un enseignant fait un signalement, il n'a pas la formation. De plus, on apprend à l'enseignant à se méfier de l'enfant (Cf le film de Jacques Brel).

### **Réponse de Serge garde :**

La formation des enseignants ; j'ai été enseignant avant d'être journaliste et on m'a surtout appris à ne pas rester seul avec un enfant à cause des « risques du métier » Celui par qui le scandale arrive est exclu du groupe. Dans l'Antiquité on mettait à mort le messager de mauvaises nouvelles. Maintenant c'est pareil, celui qui parle sort du groupe ! L'ordre public est troublé alors on recherche un coupable, on fait un procès, on prononce une condamnation et puis l'ordre est rétabli.

**Dans la pédocriminalité ce qui crée le scandale c'est pas le crime, c'est la personne qui est à la source du trouble public.** La pédocriminalité invisible.

C'est un phénomène qui doit être abordé de manière pluridisciplinaires avec une prise en charge et une reconnaissance du statut de la victime. Tous les pédophiles ont été victimes car il y a une forme d'initiation par l'adulte. Mais tous les enfants violés ne sont pas des prédateurs, il faut reconnaître à l'enfant le statut de victime. Nous sommes dans une AMBIGUITE DE SOCIETE.

**La justice bougera quand il y aura dans la société un consensus des citoyens. Un enfant de moins de 15 ans, on n'y touche pas, ce doit être clair pour tout le monde !**

### 3. Maître Pierre DARRIBERE

Il faut se méfier d'un dossier trop épais, la justice se méfie toujours d'un dossier trop gros. **Une succession d'éléments cela apparaît suspect.**

J'ai plusieurs exemples de dossiers où la justice a entendu la parole de l'enfant : J'ai été saisi d'un dossier où les parents ont crus l'enfant qui ont été cru par une policière qui a fait son travail. J'ai aussi le cas d'un archevêque qui a fait un signalement, il y a des personnes à l'écoute des enfants. Dénoncer carences, dysfonctionnements justice et police. Pour la parole de l'enfant besoin de s'adresser à policiers spécialisés. Attention à ne pas généraliser sur les dysfonctionnements.

Qu'est-ce qu'un pédophile ? Dans le code pénal il s'agit d'un crime aggravé par un ascendant.

Il n'y a pas de profession neutre, ce n'est pas la fonction qui crée le crime mais c'est des gens qui prennent la fonction pour être en contact avec les enfants. Il y a des pervers qui ne sont pas malades. Le problème c'est la formation des adultes.

Aucune excuse à toucher un enfant de moins de 15 ans. Des pères, des frères des oncles des instituteurs, des médecins du travail, souvent des gens qui ont autorité sur la victime. Difficulté à reconnaître la notion de prédateur familial

**Innocence en danger, innocence à protéger, interdiction absolue de toucher aux enfants !**

### 4. Mme De Veyrinas 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Toulouse

L'enfant ne doit pas être appelé à témoigner plusieurs fois, il faut un lieu pour accueillir la parole de l'enfant et surtout la protéger. L'enfant est victime.

Je suis preneur de la proposition de créer une unité d'accueil médico judiciaire, avec médecins psychologues, le monde judiciaire, les avocats et les associations.

Réponse de Marie-Pia : Je suis contente de votre implication. Il faut savoir de manière synthétique que pour mettre en place l'unité d'accueil il faut :

1. Trouver au sein d'un hôpital des interlocuteurs médecins, des psychologues et le monde judiciaire.
2. Trouver une salle avec un côté enregistrement et un lieu technique et de l'autre un lieu convivial avec des jouets, des jeux pour que l'enfant se sente bien.
3. Il faut prévoir également l'implication des collectivités publiques (budget) ainsi que celle du barreau, du conseil général, du conseil régional de la police et de la gendarmerie.
4. Suivi et formation des personnes

### 5. Représentante association contre les sectes (autre que l'ADFI)

Quand on présente un dossier à un avocat, il faut des preuves, la somme de travail à réaliser pour la constitution d'un dossier est colossale. Elle expose son travail sur le mouvement raélien et toute une expérience.

En permanence on nous demande des preuves, des preuves !

## **6. CHRISTINE B, Grand-mère protecteur.**

**Elle expose brièvement le dossier de ces petits enfants et dénonce l'enlèvement d'un dossier.** Au départ l'enfant avait 3 ans il en a 8 aujourd'hui. Au départ il parle et ensuite il y a l'enfermement dans le silence

Les experts eux aussi besoin de formation, besoin d'équipes spécialisées

**Réponse de Pascal :** Il existe un centre à St Sernin qui fonctionne bien  
Besoin d'un centre hospitalier. La souffrance peut être aussi complètement enfouie

## **7. Le directeur de l'hôpital Ducuing**

A Toulouse, des dispositifs inter-hospitaliers sur la prise en compte des douleurs de l'enfant existent déjà. Des chantiers sont engagés dans la lutte contre la maltraitance, il y a un réseau qui existe. On rencontre des difficultés quand l'enfant doit parler surtout s'il appartient à un groupe sectaire.

Il y a un réel problème au niveau des experts qui ne sont pas formés au recueil de la parole de l'enfant.

## **Réponse de Serge GARDE**

Faire une étude sur le long terme sur des malades dans les dossiers médicaux  
intégrer les éléments sur l'enfance

## **8. Une infirmière :**

Expérience personnelle : 1 toxicomane sur 2 a souffert d'agression sexuelles

Le vide intérieur rempli par la drogue l'alcool ou la nourriture.

## **Conclusions d'Anne PIRIS**

1. **Je remercie tous les orateurs**, qui par leurs témoignages, leurs analyses nous ont fait approcher une réalité très dure.

Merci aussi à vous toutes et vous tous venus pour entendre mais aussi proposer et débattre sur un sujet difficile, que l'on a souvent envie d'occulter.

### **Ne pas savoir, Ne pas voir que dans un pays Européen, un enfant se vend 380 euros :**

On peut légitimement avoir cette tentation face à des situations insupportables, situations qui dérangent notre tranquillité, qui nous heurte en tant que parent citoyen. Pourtant cette réalité existe ! Elle existe autour de nous, elle est d'ordre familial ou parfois plus large.

De plus en plus malheureusement la frontière entre la situation familiale et le réseau est perméable, de récentes affaires dont on a débattu ce soir l'ont montré

## **2. L'actualité nous montre combien la pédocriminalité est une grave question de société.**

Même si des progrès ont été faits ces dernières années, il est nécessaire d'en parler d'y réfléchir, d'approfondir les réponses à y apporter. Trop longtemps la maltraitance sexuelle des enfants s'est heurtée au mur du silence et on sait que ce silence protège les pédocriminels.

La parole de l'enfant si elle n'est plus niée n'est pas encore vraiment reconnue notre débat l'a montré.

C'est bien la prise en compte de paroles de victimes qui a permis de libérer la parole d'autres.

Libérer cette parole constitue une première défense contre la maltraitance. Si aujourd'hui un individu peut abuser durant des années d'un enfant c'est parce qu'il sait qu'il pourra étouffer la parole de cet enfant, la décrédibiliser la réduire à néant.

Nous avons eu un riche débat sur cette question de la parole de l'enfant. Le problème n'est pas de croire ou ne pas croire, Il est d'écouter. Il est de mesurer que cette parole même déformée déviée est un appel au secours, quelle blessure !

Outreau, ce naufrage judiciaire, comment réparer ? La parole de l'enfant quel poids a-t-elle sans preuves ? OUTREAU peut effectivement nous faire reculer sur la parole de l'enfant. Des gens ont été bafoués, emprisonnés à tort, ont vu leur vie gâchée bouleversée parce qu'il y a eu emballement, pas assez de vérifications etc. Mais les enfants eux étaient bien victimes et on n'en parlait plus !

Très franchement je pense qu'on ne peut pas dans une soirée comme celle là prétendre faire le tour du problème.

Mais nous devons nous poser la question du recueil de la parole de l'enfant surtout quand celui-ci est fragilisé.

## **3. Mais quand même soyons attentifs aux dysfonctionnements** et continuons à réfléchir et travailler ensemble pour les combattre.

Il faudrait responsabiliser encore plus les institutions et sanctionner plus fortement l'omission de signalements.

Des parents protecteurs des victimes, des professionnels de l'enfant s'interrogent parfois sur l'attitude de la police ou de la justice face à un signalement.

Nous ne sommes pas là pour régler des comptes à qui que ce soit mais reconnaissons tranquillement que ni les juges ni les policiers ni les avocats ou autres n'échappent à « la présomption de mensonge » qui pèse souvent sur l'enfant.

Dans le cas d'une agression ou d'agression répétées sur un enfant très jeune les preuves au sens traditionnel du terme sont difficiles. La parole de l'enfant est contradictoire, confuse sans nécessairement une chronologie. Pour écouter cette parole, la décoder il faut des professionnels formés à l'écoute de cette parole, des experts sont là auprès des cours de justice, pour cela. Mais là encore une série d'exemples montrent qu'il est important de travailler à plusieurs et dans la pluridisciplinarité.

Pour être performants sur un tel sujet, il faudrait réunir régulièrement tous les acteurs associatifs, partenaires de la communauté scolaire, parents enseignants, professionnels de l'enfance représentants de l'institution policière et judiciaire.

**Oui besoin de pluridisciplinarité dans le travail et de transparence !**

#### **4. Le volet réseaux a fait partie de notre soirée.**

Nous l'avons voulu ainsi parce que cette réalité traverse l'Europe et tous les pays. Les nouvelles technologies on l'a vu sont des vecteurs importants de cette nouvelle criminalité. Là encore il faudrait que les états et l'Europe se dotent de moyens beaucoup plus conséquents.

Nos amis journalistes et enquêteurs ont alerté, démontré, on ne peut plus dire que l'on ne sait pas. Dans ce domaine aussi il y a un réel besoin de volonté politique beaucoup plus conséquente. Le fameux cédérom dont a parlé S Garde, pourquoi n'est il pas mieux utilisé ? Qui sont ces enfants ? Que fait-on pour les retrouver ?

Les associations jouent un rôle irremplaçable pour précisément le devoir de transparence !

**Enfin, je dirai** que cette soirée n'était pas une fin en soi. C'est l'acte de naissance d'IED Toulouse qui souhaite que soit mise en place une réelle volonté de travail en cohésion et en transparence. Une volonté de travailler avec tous, l'association accueille toutes les bonnes volontés et toutes les réflexions pouvant faire reculer ce fléau car n'oublions pas que les enfants sont les citoyens de demain. Nous nous attacherons à travailler sur la mise en place d'une unité d'accueil pour la parole de l'enfant.

Et je conclurai sur ces mots de Martin Luther King « Même si je savais que la fin du monde était pour demain, je planterai tout de même un arbre.